



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 27 novembre 2017, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 36
Membres excusés : 3
Membre absent : 1
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 26 juin 2017
2. Lecture du courrier
3. Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à 65'000'000 CHF et modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ selon préavis n°03/2017
4. Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017 selon préavis n°04/2017
5. Budget pour l'année 2018 selon préavis n°05/2017
6. Demande de crédit de 75'000 CHF pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA), selon préavis n°06/2017
7. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
8. Communications des délégués aux associations intercommunales,
9. Divers et propositions individuelles

- 1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 26 juin 2017**

Suite aux remarques de Mrs Reynald KELLER, Philippe BAUD, Daniel RUCH et Gérald CHARLET, certaines modifications sont apportées.

- On ajoute à la fin du PV que « *la séance du 26 juin 2017 a été suivie d'une présentation du projet de parc péri-urbain par Mme Sophie CHANEL* ».

- On corrige les fautes suivantes :

Point 7 : il faut lire « *les scrutatrices... sont sortantes* »

Point 9 : il faut lire « *bornes hydrantes* » au lieu de « *bandes vibrantes* »
et « *Mr Grognoz* » au lieu de « *Mr Gronuz* »

Point 11 : il faut lire « *famille Golay* » au lieu de « *famille Goley* »

Le PV est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité.

2. Lecture du courrier

Mr le Président nous lit la lettre de démission de Mme Veronica SAFFORE qui quittera la commune en mars 2018. Il la remercie pour sa collaboration.

3. Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.- et modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ selon préavis n° 03/2017

Mr David REYMONDIN nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Plus rien ne s'oppose aujourd'hui à la construction du collège de Carrouge qui devra être terminé en 2021. Son coût a été estimé à CHF 36'750'000- pour 3 bâtiments comprenant 22 classes, un programme UAPE, une salle de gym triple et leurs aménagements extérieurs. Ce projet semble bien correspondre aux besoins de l'ASIJ à moyen et long terme.

Alors que les emprunts de l'association s'élèvent aujourd'hui à CHF 30'000'000-, ce dernier investissement amènerait l'ASIJ à s'endetter jusqu'à hauteur de 65'000'000- en 2021, montant bien supérieur au plafond actuel d'endettement qui est de CHF 40'000'000-.

Les conséquences sur les communes sont les suivantes :

- Les communes membres sont solidairement responsables du niveau d'endettement des associations. L'Etat de Vaud confirme que ce niveau d'endettement est supportable par les communes au vu de leur situation financière. La part d'endettement de notre commune est de 1/30^{ème}, soit environ CHF 2'200'000-. Selon le canton, cette quote-part ne doit cependant pas être reportée sur la plafond d'endettement propre des communes.
- L'élévation du plafond d'endettement et cette dernière construction impliqueront aussi, par le biais des amortissements futurs et des frais d'exploitation, des charges en hausse pour l'ASIJ. Selon estimation ces charges passeront de CHF 6'870'000- en 2017 à CHF 8'500'000- en 2021. Pour la commune de Corcelles-le-Jorat, cela se traduirait par une augmentation du coût par élève soit CHF 5'300- en 2021 au lieu de CHF 4'400- aujourd'hui. Cette augmentation de 20% se justifie par une amélioration des infrastructures adéquates et performantes pour la scolarisation de nos enfants.

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Celle-ci constate une explosion des coûts de construction soit une augmentation de plus de 62,5% en passant le plafond d'endettement de 40 à 65 millions CHF. Elle déplore également l'absence d'une piscine et de nouvelles infrastructures sportives. Elle reconnaît cependant que notre commune n'a pas d'autre choix que de suivre et payer.

Selon la Municipalité, le budget de fonctionnement de l'ASIJ augmentera de CHF 2'000'000 lorsque les travaux seront terminés. La part de notre commune étant de 3%, cela

représentera une augmentation de charges d'environ 60'000 CHF soit environ 5 points d'impôt. Il faut donc s'attendre à court terme à une augmentation du taux d'imposition communal.

Mme Franziska BECKMANN aurait préféré qu'on limite ce plafond d'endettement en 2021.

Mr Christophe BALISSAT et Mr Daniel RUCH expliquent que ce plafond concerne uniquement les travaux de Carrouge et Servion. Mr Benjamin BORLAT ajoute qu'en laissant le plafond d'endettement dans les statuts de l'ASIJ, cela permet de rassurer les communes en fermant la possibilité d'augmenter le plafond à chaque nouvelle législature.

Mme Letizia STASI s'interroge au sujet des infrastructures sportives. Mr Christian RAMUZ répond qu'elles ne sont malheureusement pas prévues dans ce projet. Elles devraient donc faire l'objet d'un budget supplémentaire.

Mr Gilbert RAMUZ rappelle que la commune de Corcelles-le-Jorat avait fortement défendu le projet du site unique intégrant de nouvelles infrastructures sportives, option qui n'a malheureusement pas été retenue.

Mr Christophe BALISSAT ajoute que le projet de salle de gymnastique triple de Carrouge est soumis à critiques : faut-il la faire aussi grande ?

Mr Bernard LEVET fait remarquer que, selon un article de journal, les classes du tout nouveau collège du Verney à Puidoux ont coûté en moyenne 400'000 CHF et semblent donner satisfaction, alors que celles de Carrouge vont coûter 630'000 CHF. Pourquoi une telle différence ? Un projet plus simple n'aurait-il pas été suffisant ? On peut se poser la question lorsqu'une augmentation du taux d'imposition communal de 5 points est envisagée...

Mr Daniel RUCH explique qu'à Carrouge il faut acheter le terrain (18'000 m²) alors qu'à Puidoux on a construit sur du terrain communal. Cela dépend aussi des structures mise en place telles que l'accueil de jour, la cuisine, la cantine...

Mr Christophe BALISSAT répond que les chiffres annoncés dans l'article sont erronés et vont être rectifiés prochainement dans ce journal. De plus, le plafond d'endettement a été fixé d'après une étude de faisabilité mais on espère bien trouver des solutions moins onéreuses lors de la construction. Il rappelle que le vote de ce soir concerne un plafond d'endettement maximum et non pas le projet.

Mme Maryline AUTHIER rappelle que la mission de l'ASIJ est de s'occuper de la scolarité des enfants mais pas de leurs loisirs. Elle ajoute que la salle triple de Carrouge pourra accueillir entre autres des compétitions de volley.

Mme Aline BASILIDES RAMUZ regrette que l'ASIJ ne propose pas d'activités extrascolaires ou sportives pendant la pause de midi ou le soir après les cours, afin d'éviter les bêtises d'enfants livrés à eux-mêmes.

Mr Gilbert RAMUZ pense que les statuts de l'ASIJ ne prévoient pas uniquement la vie scolaire mais aussi les activités extrascolaires mais cela reste à vérifier. Mme Maryline AUTHIER propose de relire ces statuts.

Note de la secrétaire : Dans l'article 2 des statuts on peut lire : « l'association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément... »

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement et à l'accueil parascolaire, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école... »

Le préavis n°03/2017 est soumis au vote à main levée, et accepté à l'unanimité moins 6 avis contraires et 3 abstentions.

4. Modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017 selon préavis no 04/2017

Mr Jean-Paul REICHENBACH, nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Les commissions de gestion et des finances des associations garantissent leur bon fonctionnement. Il n'est toutefois pas toujours aisé de se familiariser avec le travail requis et il paraît donc judicieux de pouvoir compter sur les mêmes personnes pour toute la durée d'une législature, en abandonnant donc la règle du renouvellement d'un membre par année. D'autre part, une bonne représentativité au sein de ces commissions est importante pour défendre les intérêts de chaque commune. La modification des articles 24, 25 et 26 avec les termes « si possible » et « dans la mesure du possible » est moins contraignante mais évite de modifier les statuts en cas de fusions de communes. En particulier, avec aujourd'hui 10 communes membres et 5 membres dans chaque commission, les conditions de l'article 26 stipulant qu'une commune ne peut être représentée dans les 2 commissions à la fois ne pourraient plus être tenues dans un tel cas.

Enfin, l'acceptation des avenants avalisés par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2013 et le 26 avril 2017 est purement formelle et ne demande aucun commentaire.

Personne ne demande la parole.

Le préavis n°04/2017 est alors soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

5. Budget pour l'année 2018 selon préavis no 05/2017

Mr Gilbert RAMUZ, nous lit le rapport de la commission des finances.

Le budget 2018 présente une perte de 32'511 CHF pour un total de charges de CHF 2'342'068-. Ce déficit est dû en partie à la détérioration du solde du fonds de péréquation.

La commission fait remarquer qu'il n'y aura pas de charge de fonctionnement du rural du château car la construction ne sera pas terminée et que la mise en exploitation du Collège des Goilles de Servion augmente le montant « Instruction publique » de 15'000 CHF par rapport à 2017.

En ce qui concerne le poste « Epuraton », la commission voulait d'abord proposer un amendement au sujet de l'amortissement de la conduite AIML cédée à la SIEMV en 2017, pensant que l'on ne pouvait amortir une chose qui n'existe plus physiquement dans les comptes. Après les explications de la fiduciaire et de la Préfecture, l'amendement est finalement retiré pour les raisons suivantes :

- La conduite n'est plus propriété de la commune et doit donc bien être amortie.
- On ne peut reporter la totalité de la charge sur 2017 car le montant dépasserait 300 CHF par équivalent habitant et ce serait contraire à notre règlement d'épuration.
- Il faut donc créer au bilan un compte « dépenses liées à un investissement » remplaçant celui de la conduite, compte pouvant être amorti sur 30 ans.

Mme Laurence DESTRAZ demande des précisions sur le compte 4400-3011 « Cimetière, place du village – traitement du personnel » pour 33'500 CHF.

Mr Daniel RUCH explique qu'il s'agit du salaire des employés pour l'entretien du cimetière et des places, de la taille des arbres, de la tonte du terrain de foot...

Mme la boursière ajoute que les comptes 4400-3120, 3140, 3145 concernent uniquement les produits et matériel d'entretien.

Mr Philippe BAUD précise ensuite que les salaires des employés pour le déneigement des routes, apparaissent au compte 4310-3010 « Neige-traitement du personnel ».

Mr Daniel DUBOIS souhaite annoncer des revenus supplémentaires au poste 6700 « Abattoir, chambre froide » pour l'année 2017, soit environ 4'500 CHF (environ 15 tonnes à 30 cts). Il donnera rapidement des chiffres plus précis à la boursière. Il en profite pour remercier la commune pour les travaux effectués dans ce local.

Mr Henri JUNG aimerait connaître l'impact pour la commune du changement d'affectation du café de la Poste en logements. Mr Daniel RUCH prévoit une augmentation des rentrées fiscales, l'encaissement des droits de mutation et un meilleur amortissement de la benne compactante.

Le préavis n°05/2017 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit de 75'000 CHF pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA), selon préavis n°06/2017

Mme Amanda RUCH nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Le plan général d'affectation actuel date de 32 ans et n'existe que sous forme papier. Sa modification permettra de l'avoir aussi en format numérique. Le règlement est également obsolète et ne correspond plus aux constructions qui se font de nos jours.

La Municipalité a demandé 3 offres et le bureau d'ingénieur le meilleur marché propose une offre à 75'000 CHF, géomètre compris.

La LAT a beaucoup évolué ces dernières années et de nouveaux critères sont apparus.

L'offre retenue se décompose ainsi :

- 1/3 du montant concerne les recherches et relevés de terrain
- 1/3 concerne la rédaction et la mise en forme du dossier
- 1/3 concerne les séances d'information et de coordination.

Le projet du plan général d'affectation et son règlement seront soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

La commission juge adéquats la demande de crédit et son financement.

En faisant les démarches rapidement, notre syndic espère obtenir un financement partiel de la part du canton.

A Mr Raoul GENDROZ qui demande quel est le délai pour finaliser le projet, Mr Daniel RUCH répond que le délai est officiellement 2022 mais si l'on veut demander une subvention du canton, il faut boucler le dossier pour fin 2018, subvention pouvant atteindre au maximum 40% du montant dépensé.

Mr Reynald KELLER demande si le redimensionnement de la zone à bâtir aura pour conséquence une diminution de cette surface ?

Pour Mr Daniel RUCH, cela ne devrait pas changer grand-chose pour la « zone village ». Il y aura peut-être une parcelle de 800 m² à dézoner. Ensuite, cela dépendra du règlement communal qui est actuellement peu restrictif. Il n'y a aucun intérêt à être trop restrictif car nous avons encore des fermes et bâtiments anciens à aménager sans devoir empiéter sur les terrains agricoles. Pourquoi ne pas envisager des « zones hameau » ? Cela permettrait d'aménager des volumes existants.

Mr Christian RAMUZ fait remarquer que le plan directeur du canton de Vaud n'est toujours pas adopté.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER aimerait connaître le nombre d'heures évalué pour expliquer le coût de l'offre.

Mr Daniel RUCH précise que le bureau d'ingénieur retenu demande 60'000 CHF alors que les autres demandaient 80'000 CHF. Il faut ajouter 10'000 CHF de géomètre mais on a budgété 15'000 CHF. A noter que les heures d'ingénieurs sont chères, que l'offre est très détaillée, et que l'étude représente beaucoup de travail.

Mr Christian HOENGER demande si l'on peut voter pour demander une subvention et attendre que le plan directeur cantonal soit voté avant d'adjuger l'étude.

Pour Mr Daniel RUCH, le plan directeur ne va rien changer pour Corcelles-le-Jorat, seules les zones industrielles seront concernées.

Mr Christian HOENGER n'en est pas aussi sûr...

Le préavis n°06/2017 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

Mr Christophe BALISSAT nous annonce que le projet cantonal du **réseau santé** a été rejeté, à cause, entre autres, des modifications déjà entreprises par le réseau santé de Lausanne. Il remercie pour le vote concernant le **plafond d'endettement de l'ASIJ**. Après le vote des autres communes, la construction du site de Carrouge pourra démarrer rapidement. L'inauguration du collège de Servion s'est bien passée. Le collège fonctionne vraiment bien. Les transports d'enfants restent très problématiques. Un bras de fer est engagé entre les services juridiques de l'ASIJ et la société de transport. Une solution à l'amiable est espérée pour le bien de tout le monde.

Mr Benjamin BORLAT prend la parole.

ASIJ (dont il préside de conseil intercommunal) : le 6 décembre seront soumis au vote

- l'achat de 2 porta-cabines pour un montant de 80'000 CHF,
- un nouveau règlement,
- un budget de 70'000 CHF pour le conseil juridique intervenant dans le litige avec la société de transport.

Défense incendie : le budget 2018 est bouclé et le coût se monte à 27,94 CHF/habitant.

Transports publics : nouveaux horaires sur la Broye à partir du 10 décembre, une grande fête aura lieu le 2 décembre à Payerne.

Déchetterie : Mr BADOUX est engagé pour remplacer Mr Pierrot BERNARD, actuellement malade.

Gymnase de la Broye : il est candidat à la présidence du Conseil en remplacement de Mr Blaise BAUMAN, décédé. Sa candidature attend l'aval du Conseil d'Etat.

Site Web de la commune : pas à jour actuellement suite à des problèmes techniques.

Mr Philippe BAUD prévoit des **travaux** sur la route du Riau / Torel / Moille Chery pour un montant d'environ 190'000 CHF. Il attend une dernière offre. Travaux prévus pour 2018.

- En ce qui concerne l'éventuelle **place Mobility** dans la commune demandée par Mme Laurence DESTRAZ au mois de juin, le coût est de 12'000 CHF par an. Il semble que la commune de Moudon ne parvienne pas à rentabiliser ce coût. Mme Laurence DESTRAZ s'étonne que l'on se soit renseigné auprès de Moudon et non auprès de Mobility. Elle pense que l'on pourrait trouver à Corcelles 12 personnes intéressées par ce mode de transport (à raison de 1'000 CHF/par personne/par année pour être sociétaire). Mr Philippe BAUD promet de se renseigner davantage.

- Quant aux vignes de Grandvaux, la qualité du cru 2017 s'annonce très bonne mais avec des quantités plus faibles.

La traditionnelle vente des vins aura lieu le samedi 2 décembre à la Grande Salle.

- Un logement se libère à Grandvaux le 15 mars.

Mr Daniel RUCH nous annonce que les travaux du rural du château ont commencé.

Il remercie les 3 voisins de leur indulgence concernant les désagréments pendant les travaux. Il ajoute que le château sera aussi relié à la nouvelle chaufferie.

Le captage de la source du Bois Vuaco est terminé. Une conduite doit encore être changée entre le captage et le réservoir. Des sapins de Noël seront plantés dans la zone pour éviter que les racines d'autres essences ne descendent dans le captage.

Il remercie l'employé communal, la secrétaire municipale et la boursière pour leur travail ainsi que le Conseil Communal pour sa confiance.

Il souhaite un prompt rétablissement à Mr Pierrot BERNARD.

Il ajoute que selon Mr AUTHIER, de Gemetris SA à Mézières, nous pourrions toucher des subventions dans le cadre d'améliorations foncières (AF). Une présentation sera faite à la Municipalité.

Pour finir, il souhaite une bonne fin d'année à tous.

Mr Christian RAMUZ explique pourquoi la commission ad-hoc sur les sujets de l'ASIJ comprenait exceptionnellement 5 membres au lieu de 3 habituellement. Il s'agit d'élargir le panel pour obtenir un avis plus prononcé. Ceci dit, il est difficile de se prononcer sans davantage d'informations...

Il remercie les membres du Conseil pour les nombreuses questions et remarques pertinentes, la Municipalité pour ses bonnes relations, et Mr Jean-Jacques RUCH pour le beau sapin de Noël. A son tour, il espère que Mr Pierrot BERNARD recouvrira bientôt une bonne santé.

Mr Daniel RUCH reprend la parole pour annoncer qu'un abris bus sera installé par les tigitistes sur le côté Nord de la Corçaline.

Il encourage l'assemblée à se rendre aux différentes présentations du projet de parc périurbain, notamment le 30 novembre à Montpreveyres.

8. Communications des délégués aux associations intercommunales

Mr Jean CHENEVARD nous informe que le budget 2018 de l'AIEJ est voté et approuvé.

La conduite du Lac de Brêt fuit toujours et devra être remplacée.

Au sujet de l'épuration, Mr David REYMONDIN rappelle que le raccordement sur Lucens est terminé. Les installations fonctionnent bien. Le budget 2018 est reconduit sur la base du budget 2017. L'équivalent habitant reste stable. Un nouveau projet concerne le futur remplacement de la STEP de Lucens en 2025.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Maryline AUTHIER annonce que malgré un budget difficile, la paroisse reste très dynamique et organise :

- une célébration de 30 mn chaque mardi matin à 8h à Mézières,
- un feu à Ropraz à 18h pour le 1^{er} dimanche de l'Avent,
- le Noël du village à l'église de Corcelles le mercredi 20 décembre,
- un repas le 25 décembre à Mézières pour les personnes seules,

- un calendrier de l'Avent solidaire pour redistribution aux « cartons du cœur ».

Mr Sylvain RUCH annonce que le terrain du FC-Jorat-Mézières sera bientôt synthétique. Mercredi 29 novembre à 20h à la Grande Salle de Carrouge, aura lieu la présentation de 3 projets de l'association du foot. Il rappelle le manque d'infrastructures pour le foot et l'importance de faire le bon choix parmi ces 3 projets.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h10 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil


Le Président




La secrétaire